

AR Prefecture
046-214601304-20230609-D_2023_21-DE Reçu le 12/06/2023
Membres en exercice : 11

COMMUNE DE GREZELS
Séance du 09 juin 2023

Date de la convocation: 02/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ

Présents : 8

Quorum atteint : oui

Votants: 10

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien PEREZ, Agnès CHAPELET-VOYE, Serge LEVERGEOIS, Monique RIVIERRE, Patrick JOUCLAS, Quentin FOURNIÉ, Marianne PEROCHEAU, Valérie JAMPIERRE

Représentés : Maurin BERENGER par Sébastien PEREZ, Christine COGNÉ par Serge LEVERGEOIS

Excusés:

Absents: Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance: Serge LEVERGEOIS

Objet: Élection des délégués - élections sénatoriales - D_2023_21

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire : un délégué et trois suppléants.

1.1. Proclamation de l'élection du délégué

M. Sébastien PEREZ, né le 23 mai 1972 à Fumel (47)

A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

1.2. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu.

M. Patrick JOUCLAS, né le 7 décembre 1953 à Cahors (46)

A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Serge LEVERGEOIS, né le 21 octobre 1958 à Garches (92)

A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Quentin FOURNIÉ, né le 3 juin 1995 à Cahors (46)

A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12 / 06 / 2023
et publié ou notifié
le 13 / 06 / 2023

